

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 5029

51 – MARNE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Avis de dépôt

Date : 11 mai 2021.

Liste des créances nées après le jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.
353 660 574 RCS Reims.

ABCIS.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Activité : Ingénierie, études techniques.

Adresse : 11, rue Bacquenois, 51100 Reims.

Date : 11 mai 2021.

Liste des créances nées après le jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.
485 209 688 RCS Reims.

RESIDENCIAL.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Activité : Promotion immobilière de logements.

Adresse : 11, rue Bacquenois, 51100 Reims.

Date : 11 mai 2021.

Liste des créances nées après le jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.
503 774 531 RCS Reims.

GETRABA.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Activité : Supports juridiques de programmes.

Adresse : 11, rue Bacquenois, 51100 Reims.

Date : 11 mai 2021.

Liste des créances nées après le jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.
485 209 753 RCS Reims.

LES COTEAUX DE SAINT PONCE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Activité : Promotion immobilière de logements.

Adresse : 11, rue Bacquenois, 51100 Reims.

Date : 11 mai 2021.

Liste des créances nées après le jugement d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire.

447 828 658 RCS Reims.

SNC LES HAUTS DE SARRY.

Forme : Société en nom collectif.

Activité : Activités des marchands de biens immobiliers.

Adresse : 11, rue Bacquenois, 51100 Reims.

Complément de jugement : La liste des créances de l'article L 641-13 du code de commerce est déposée au greffe où tout intéressé peut contester cette liste devant le juge-commissaire dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

